

**DECISION N°156-2024 –
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SALLE INFORMATIQUE FRANCE SERVICES
FEURS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PROMOTION SANTE AUVERGNE RHONE
ALPES**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le projet de convention tel rapporté en annexe,

Considérant que l'association promotion santé Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre du projet Numéric'âge organise à Feurs, des ateliers numériques intergénérationnels les mercredis 13, 20, 27 novembre, 4 et 11 décembre 2024.

Considérant que pour réaliser ces ateliers, l'association promotion santé Auvergne Rhône-Alpes souhaite disposer de la salle informatique des locaux France services à Feurs, équipés de 8 ordinateurs et un copieur,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le projet de convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle informatique des locaux France services à Feurs entre la CC Forez-Est et l'association promotion santé Auvergne Rhône-Alpes.

ARTICLE 2

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 27/08/2024

**Le Président,
Pierre VERICEL**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240827-156-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/08/2024